

# L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

JOURNAL D'ÉDUCATION ET D'INSTRUCTION

ST ANSELME Dorchester  
Sect. très. Com. d'écoles "illeur"

PARAISSANT LE 1<sup>ER</sup> ET LE 15 DE CHAQUE MOIS, LES VACANCES EXCEPTÉES

J.-B. CLOUTIER, Rédacteur-propriétaire

C.-J. MAGNAN, Assistant-rédacteur

Prix de l'abonnement : UN DOLLAR par an, invariablement payable d'avance

Toute correspondance, réclamation, etc., concernant la rédaction ou l'administration, devra être adressée à J.-B. CLOUTIER, 148, rue Saint-Olivier, Québec

SOMMAIRE : — **Pédagogie** : Aux lecteurs. — "Manuel de droit civique". — Rapport du Surintendant de l'Instruction publique : 1894-95. — L'enseignement de l'anglais — Coût des écoles dans le Dominion. — F.-X. Toussaint. — **Partie pratique** : Langue française : Grammaire et orthographe ; Dictée : L'enfant au village. — Invention et rédaction. — Langue anglaise. — Mathématiques : Arithmétique et algèbre. — Tenue de livres. — **Divers** : Poésie : La souricière. — Question à méditer. — Bulletin des sommaires. — Actes officiels. — Annonces.

## Aux lecteurs

Vu l'encombrement des matières, nous sommes obligé de remettre à un numéro ultérieur la publication d'un article relatif à la *Salle d'asile* (école maternelle) que dirige les révérendes Sœurs Grises de Québec, et d'abrèger la partie pratique du journal.

C.-J. M.

## "Manuel de Droit civique"

### LETTRES D'APPROBATION

Après avoir examiné l'ouvrage que nous venons de livrer au public, voici les lettres

que les autorités religieuse et civile ont bien voulu nous adresser :

"Québec, le 20 novembre 1895.

Monsieur C.-J. Magnan,

Professeur à l'École normale Laval.

Bien cher Monsieur,

J'ai fait examiner avec soin votre *Manuel de Droit civique* ; on m'en a dit beaucoup de bien et en conséquence je me fais un plaisir et un devoir de le recommander d'une manière toute particulière.

Les notions claires, exactes, précises qu'il renferme sur notre organisation politique, municipale, paroissiale et scolaire, sur les fonctions et les devoirs propres de tous ceux qui sont, à des degrés divers, associés à la direction de la chose publique, en font un ouvrage précieux, non seulement pour les élèves de nos maisons d'éducation, mais pour la plupart des personnes du monde. Vous avez réuni en un faisceau tout ce qu'il importe de savoir sur les divers rouages de notre régime social ; votre travail répond à un besoin que je constatais depuis longtemps. Les enfants de nos écoles, les jeunes gens de nos collèges et de nos universités, les ecclésiastiques et les laïques trouveront dans cet opuscule une foule de connaissances qui sont d'une utilité incontestable et quasi journalière.

Je forme des vœux pour que votre Manuel reçoive partout l'accueil le plus bienveillant. Il est bien bon de connaître les législations de l'antiquité, mais il est encore plus avanta-

geux d'être au fait de notre organisation sociale.

Agrérez, bien cher monsieur, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

† L.-N. ARCH. DE CYRÈNE,  
Administrateur."

—  
" CABINET DU PROCUREUR-GÉNÉRAL

Québec, 29 novembre 1895.

Monsieur C.-J. Magnan,

Professeur à l'École normale Laval.

Mon cher Monsieur,

Je ne saurais assez vous dire combien j'ai été sensible à l'honneur que vous avez bien voulu me faire en m'offrant l'hommage de votre livre, et je vous prie d'agréer mes plus sincères remerciements pour cette marque d'attention si pleine de courtoisie et de délicatesse.

Je considère une telle dédicace d'autant plus flatteuse pour moi que les pages que vous allez livrer à la publicité portent toutes l'empreinte d'un talent réel et le reflet d'un patriotisme éclairé.

En élaborant l'ouvrage dans lequel vous avez eu la bienveillance d'associer mon nom au vôtre, vous avez voulu mettre vos aptitudes au service de la jeunesse canadienne, et si j'en juge par le mérite de votre œuvre, vous devrez atteindre sûrement le but vers lequel tendent vos nobles aspirations.

J'ai étudié attentivement la partie légale de votre travail : elle m'a semblé parfaite, et, si ma recommandation sur ce point peut vous être de quelque utilité, je vous la donne du même cœur que je vous adresse mes plus sympathiques félicitations.

Agrérez, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments, et croyez-moi votre tout dévoué,

TH. CHASE-CASGRAIN."

Ces deux témoignages constituent la plus belle récompense que nous puissions recevoir en retour du rude travail que nous nous sommes imposé depuis six mois et des dépenses considérables que la publication de notre *Manuel* a occasionnés.

Nous espérons que les maisons d'éducation, les instituteurs, les institutrices et les municipalités scolaires voudront bien encourager l'œuvre que nous avons entreprise : celle de préparer la jeunesse catholique aux luttes de l'avenir.

Le *Manuel de Droit civique* forme un joli volume de 416 pages, orné de cartes et de gravures et traitant tout ce qui concerne la Constitution et les Institutions du pays. L'ouvrage est imprimé sur bon papier et relié avec grand soin.

Prix : *En détail*.—60 centins l'unité ; envoi franco par la poste : 65 centins.

*En gros*.—50 centins l'unité, soit \$6,00 la douzaine, frais d'expédition en sus.

Pour achats en détail, s'adresser aux libraires suivants : *Québec* : Filteau, rue Buade ; Langlais, rue Saint-Joseph, Saint-Roch ; *Lévis* : Mercier ; *Montréal* : Cadieux & Derome, rue Notre-Dame, Beauchemin & Fils, rue Saint-Paul ; *Trois-Rivières* : Ayotte.

Pour achats en gros, s'adresser à C.-J. Magnan, École normale Laval, ou, 150, rue Saint-Olivier.

—  
**Rapport du Surintendant de l'Instruction publique**  
—

Québec, 28 octobre 1895.

L'honorable L.-P. PELLETIER,

Secrétaire de la Province, Québec.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter, pour l'information de la Législature, mon rapport de l'année scolaire qui s'est terminée le 30 juin 1895.

Appelé par le gouvernement de cette province, en avril dernier, à remplir les fonctions de Surintendant de l'Instruction publique, j'ai eu l'honneur de succéder à un homme qui, par sa haute intelligence et son

talent, a fait beaucoup pour la cause de l'éducation. Nommé conseiller législatif, l'honorable M. Ouimet est allé terminer sur un autre théâtre une carrière publique fort bien remplie.

Les quelques mois que je viens de passer à la tête du département de l'Instruction publique m'ont fait comprendre que je devais diriger une grande partie de mes efforts vers l'amélioration de nos écoles primaires. Notre système d'éducation, bon en lui-même, a besoin cependant de développement et d'une plus grande force d'action.

Je suis convaincu que les écoles à la campagne n'offrent point aux enfants qui les fréquentent tout l'attrait qu'elles devraient avoir. Nombre de ces enfants les quittent sans qu'elles aient produit sur leur intelligence une impression assez durable pour leur faire désirer d'augmenter la somme de leurs connaissances. C'est une lacune qu'il faut combler; c'est un point faible qui a besoin d'être fortifié.

#### ÉCOLES NORMALES DE FILLES

Les statistiques démontrent qu'il existe dans la province 1,283 municipalités sous le contrôle des commissaires et des syndics d'écoles; ces municipalités possèdent 5,196 écoles élémentaires, 533 écoles modèles; 157 académies et 4 écoles pour les sourds-muets et les aveugles, soit un total de 5,890.

Les instituteurs et les institutrices qui enseignent dans ces écoles sont au nombre de 5,950. Seulement 665 sur ce chiffre ont un brevet d'école normale, et par conséquent 5,285 n'en ont pas. Cette grande disproportion indique un mal réel auquel il faut au plus tôt apporter remède, car le manque de formation pédagogique est un obstacle à l'efficacité des écoles, en particulier chez les institutrices, puisqu'elles sont au nombre de 5,022 sur un total de 5,950 professeurs.

Le remède à cet état de choses consiste dans la fondation de nouvelles écoles normales pour les filles. Nous ne possédons que deux écoles du genre pour toute la province, une protestante à Montréal et une catholique à Québec. Cette unique école pour les filles catholiques, on le comprend, est insuffisante pour les besoins actuels et, aussitôt que les finances de la province le permettront, j'es-

père que le gouvernement s'empressera d'en fonder plusieurs autres.

Je crois que la fondation et le soutien de ces écoles normales catholiques coûteraient une somme relativement minime, en les agrégeant à des communautés religieuses enseignantes.

#### CONFÉRENCES PÉDAGOGIQUES

Un second moyen de donner plus d'efficacité à nos écoles primaires serait la création de conférences pédagogiques, afin d'atténuer autant que possible, chez les personnes chargées de l'instruction de la jeunesse, le manque de méthodes pédagogiques.

Lors de la convention des inspecteurs d'écoles tenue à Saint-Hyacinthe, en août dernier, je leur ai soumis la question de savoir s'il serait à propos de remplacer la première visite annuelle de l'inspecteur par une série de conférences qu'ils donneraient aux instituteurs et aux institutrices. A peu d'exceptions près, MM. les inspecteurs ont approuvé l'idée comme pouvant faire un grand bien.

Antérieurement, la question avait été examinée par le comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, et, dans leurs rapports annuels, certains inspecteurs avaient donné leur approbation à ce mode de répandre chez les maîtres et maîtresses d'écoles les meilleures méthodes d'enseignement.

Au lieu de visiter chaque école à l'automne, l'inspecteur réunirait au centre de la paroisse les institutrices ou professeurs des divers arrondissements scolaires, auxquels il donnerait, pendant une couple de jours, des avis pratiques et des conseils précieux sur la manière d'enseigner.

Si le gouvernement pouvait mettre à ma disposition une somme suffisante pour défrayer les frais de transport des instituteurs au lieu des conférences pédagogiques paroissiales, ce serait un service réel immédiat à rendre à la cause de l'éducation, tout en facilitant beaucoup la tâche des inspecteurs.

En juillet dernier, il a été tenu trois conventions des instituteurs protestants, en exécution des règlements du comité protestant du Conseil de l'Instruction publique. Chacune de ces conventions a duré quatre jours, et elles ont été suivies par 225 instituteurs

et institutrices. Les conférenciers ont été le principal de l'École normale McGill, le secrétaire anglais de mon département, le professeur Kneeland, le Dr Harper, MM. les inspecteurs d'écoles Hewton et Parker, assistés des inspecteurs Taylor, McGregor et Lyster.

#### MANUEL D'AGRICULTURE

J'ai dit plus haut que nos écoles primaires dans les districts ruraux n'offraient point aux enfants l'attrait nécessaire, et, partant, que les bons résultats de l'enseignement se trouvaient diminués.

Dans mon opinion, un moyen de rendre plus agréable la classe et plus profitable l'instruction qu'on y donne, est d'associer, dès l'école primaire, les enfants de cultivateurs au mouvement agricole qui, depuis quinze ans surtout, est allé s'accroissant par toute la province.

En effet, les conventions de la société d'industrie laitière, les conférences sur l'agriculture, la formation des cercles agricoles, la fondation d'une école de laiterie ont été pour notre population rurale une mine abondante où elle a pu puiser un enseignement qui lui faisait défaut, ce qui lui a permis d'apporter dans les méthodes de culture des améliorations qui rendent l'agriculture payante.

Par cet enseignement agricole donné avec profusion, on a voulu atteindre l'homme fait qui n'a pu puiser à l'école le goût de son art et les notions élémentaires propres à faire de lui, plus tard, par une étude plus complète, un cultivateur éclairé.

Mais les efforts déployés pour régénérer notre agriculture et le mouvement colonisateur qui en est la conséquence ne sauront produire d'effets durables, si l'école primaire ne vient au secours de la nouvelle génération. Il faut faire au Canada ce qui se fait en France. Dans ce dernier pays, à l'occasion d'un concours ouvert en 1860 sur les améliorations à apporter à l'enseignement primaire, six milles instituteurs se prononcèrent en faveur de l'enseignement agricole. Lors de la grande enquête qui y fut faite en 1866 à l'effet de déterminer les remèdes propres à faire cesser la crise agricole qui sévissait alors à la suite de plusieurs années de mauvaises récoltes, une des questions du programme fut celle-ci : "L'instruction primaire

est-elle dirigée dans un sens favorable à l'agriculture et quelle est son influence sur le choix des professions ?"

La réponse chez nous à cette question est dans toutes les bouches. Aucune notion sérieuse d'agriculture n'est donnée dans nos écoles de campagnes et, en général, aucun effort n'est fait pour inspirer à l'enfant une grande idée de la vie rurale et de la somme de bien-être qu'il peut acquérir par une culture intelligente et raisonnée.

Sans doute que cette instruction agricole donnée à l'école serait très élémentaire ; mais quelque imparfaite qu'elle pourrait être, il y a pour notre pays, dans cet enseignement, une question morale, économique et sociale très importante, et c'est sous l'empire de cette idée que j'ai fait préparer un manuel d'enseignement agricole pour les écoles primaires de la province. Il est calqué sur un manuel composé par les Frères de l'Instruction chrétienne en France et répandu aujourd'hui dans presque toutes les écoles libres de Bretagne et de Normandie.

L'ouvrage, actuellement sous presse, est divisé en 42 leçons qui correspondent aux 42 semaines de l'année scolaire. Chaque leçon comprend un questionnaire et quelques problèmes d'arithmétique se rapportant à l'agriculture et mis à la portée des enfants. Ce manuel a été favorablement apprécié par des personnes compétentes en agronomie, et j'ai l'espoir qu'il recevra l'approbation du Conseil de l'Instruction publique. Je dois ajouter qu'il sera illustré, et s'il est admis dans nos écoles, il aura pour effet de vulgariser la science agricole dans une mesure plus grande qu'on ne serait porté à le croire de prime abord.

Le Frère Martial, de l'institut de Ploermel, dans un rapport présenté au congrès de l'Association bretonne, l'an passé, après avoir dit qu'en thèse générale les forces productrices de l'homme des champs grandissent avec son savoir, se pose la question suivante : "Mais est-ce bien, au jeune enfant de l'école primaire qu'il faut confier des connaissances agricoles qu'il ne pourra mettre à profit que longtemps plus tard, alors qu'il ne les possèdera plus que d'une manière confuse ?

"Oui ; répondons-nous sans hésiter, on ne saurait commencer trop tôt à entretenir les

“ enfants de ce qui fera le principal objet  
 “ des préoccupations de toute leur vie... Les  
 “ principes qui pénètrent ainsi à l'état d'em-  
 “ bryon dans une jeune âme, poussent des  
 “ racines capables de résister à bien des élé-  
 “ ments de destruction.”

Le Frère Abel parlant de l'enseignement agricole à l'école primaire, disait :

“ Et de même que par l'enseignement du  
 “ cathéchisme et de l'Évangile, par l'édu-  
 “ cation chrétienne, on forme un chrétien  
 “ éclairé et convaincu, de même aussi par  
 “ l'enseignement de l'agriculture on formera  
 “ le cultivateur honnête, instruit, attaché à sa  
 “ profession.

“ Par suite, l'enfant s'intéressera tout natu-  
 “ rellement aux faits qu'il a constamment  
 “ sous les yeux ; il appréciera et aimera  
 “ davantage le milieu dans lequel, pour son  
 “ bonheur, devra s'écouler son existence ;  
 “ toute sa vie, grâce aux notions apprises à  
 “ l'école, il pourra suivre avec intérêt, avec  
 “ profit, tout ce qui est de nature à promou-  
 “ voir le vrai progrès, conférences, publica-  
 “ tions agricoles, etc.

“ On a prétendu, il est vrai, que cet ensei-  
 “ gnement donné à l'école primaire, ne saurait  
 “ former des cultivateurs, que l'instituteur  
 “ ne peut obtenir aucun résultat sérieux au  
 “ point de vue du progrès agricole, parce que  
 “ l'enfant ne saisit pas suffisamment les  
 “ notions qui lui sont enseignées.

“ L'expérience s'est chargé de démontrer  
 “ combien ces assertions sont peu fondées.

“ Nombre de maîtres qui jadis donnèrent  
 “ à leurs élèves quelques notions d'agricul-  
 “ ture, sont heureux de retrouver aujourd'hui  
 “ ces anciens élèves devenus des fermiers  
 “ modèles, précisément parce qu'ils s'efforcent  
 “ de mettre en pratique les conseils qui leur  
 “ ont été donnés sur les bancs de l'école.

“ D'ailleurs pourquoi donc l'enfant oublie-  
 “ rait-il plus facilement les notions d'agricul-  
 “ ture que les autres éléments des sciences  
 “ qui lui sont enseignés à l'école primaire ?  
 “ N'a-t-il pas journellement sous les yeux la  
 “ pratique même des leçons qu'il reçoit ?  
 “ Quoi de plus propre à graver dans l'esprit  
 “ de l'enfant un enseignement si bien en  
 “ rapport avec son entourage et ses impres-  
 “ sions journalières.

“ Puis à peine sorti de l'école, ne mettra-  
 “ t-il pas lui aussi la main à l'œuvre ?

“ Au besoin, il consultera ses cahiers et  
 “ ses livres d'agriculture et il le fera avec  
 “ d'autant plus de plaisir et de profit qu'il les  
 “ comprendra mieux.

“ Enfin, n'est-il pas évident que les notions  
 “ enseignées par le maître en classe seront  
 “ répétées au foyer paternel et n'est-ce pas là  
 “ un moyen très pratique d'atteindre par  
 “ l'enfant, le cultivateur lui-même, et de le  
 “ diriger ainsi, bien que indirectement, dans  
 “ la véritable voie du progrès agricole ? ”

(à suivre.)

### L'enseignement de l'anglais aux élèves acadiens et canadiens, dans les écoles primaires

Conférence donnée par J.-F. Doucet, instituteur, de  
 Shippagan, N.-B., devant le Congrès des Insti-  
 tuteurs du comté de Gloucester, à Caraquet,  
 au mois de juin 1895.

M. le président, mesdames et messieurs,

Parmi la grande diversité des langues ré-  
 pandues sur notre planète, il en est deux qui  
 jouent un rôle prépondérant. L'une, par la  
 richesse de ses expressions, la souplesse de  
 ses tournures, permet d'exprimer d'une  
 manière aussi délicate qu'élégante, les plus  
 nobles et les plus sublimes conceptions de  
 l'esprit humain : c'est la langue française.  
 L'autre, moins classique et moins harmo-  
 nieuse, mais énergique, possède des qualités  
 fort appréciées dans le monde des affaires :  
 c'est la langue anglaise.

La connaissance de ces deux langues nous  
 est indispensable. Mais, je ne veux parler, en  
 cette occasion, que de la langue anglaise et de  
 la meilleure manière de l'enseigner aux  
 élèves acadiens et canadiens.

Nous nous trouvons dans la nécessité d'ap-  
 prendre l'anglais ; sans cela, nous ne pouvons  
 faire notre chemin qu'avec difficulté. C'est  
 une condition qui nous est imposée par la  
 force des choses.

Puisqu'il en est ainsi, il est indispensable  
 pour tout instituteur qui désire se mettre à  
 la hauteur de sa position, non seulement de  
 savoir bien parler et bien écrire l'anglais,

mais aussi d'être en état de l'enseigner à ses élèves d'après les meilleures méthodes.

Mais comment doit-on s'y prendre pour enseigner une langue à des enfants qui n'en connaissent pas un mot ?

En premier lieu, le but qu'il faut atteindre c'est d'apprendre à ces enfants, en aussi peu de temps que possible, à se servir de la langue anglaise pour exprimer leurs pensées, d'abord oralement, et ensuite par écrit sur les choses les plus ordinaires et les plus pratiques.

N'allons pas suivre l'exemple de ceux qui commencent par enseigner les lettres aux enfants, l'épellation, puis la lecture, et enfin la grammaire et l'analyse, suivie de la traduction de thèmes souvent au-dessus de la portée des élèves. Cela est opposé aux vrais principes de l'enseignement. Ce ne serait pas l'élève qui ferait l'ouvrage, ce serait le maître qui travaillerait, qui penserait, qui raisonnerait pour l'élève. C'est tout le contraire qu'il faut faire. Il est possible que je n'obtienne pas l'approbation de mes auditeurs, mais je crois devoir indiquer ici, que pour bien réussir, il faut que le maître parle anglais à ses élèves, et de plus qu'il commence à leur parler, dès leur entrée à l'école. Vous me direz, peut-être, oui, il faut leur parler en anglais, mais que faire s'ils ne nous comprennent pas ? Il est très facile de se faire comprendre d'eux.

Il faut leur dire, d'abord, des choses très simples, et qui ne sont pas au-dessus de leur intelligence, et à mesure que l'enfant grandit, amener les difficultés une à une.

Voici comment on pourrait commencer : il arrive souvent de dire à vos élèves de fermer ou d'ouvrir leurs livres, ou de déposer leur ardoise. Ne serait-il pas aussi facile pour le maître et plus profitable pour l'élève de dire ces paroles en anglais ? Ces jeunes enfants sont intelligents, et quelques-uns comprendront ; les autres, voyant faire les premiers, apprendront bien vite ce que signifient ces phrases, et s'en souviendront dans l'occasion. Je pourrais citer une foule d'autres circonstances où nous pourrions employer des phrases anglaises.

Après que les enfants ont appris un grand nombre de mots, et cela d'une manière intuitive, continuons par nommer en anglais quelques-uns des objets dans l'école, ainsi

que le nom des animaux domestiques. Prononçons bien distinctement chaque mot et faisons-le répéter à l'élève jusqu'à ce qu'il le prononce correctement.

On procède ensuite à la formation de petites phrases simples. Il y en a une foule d'exemples dans le syllabaire et dans le premier livre de lecture.

En introduisant de cette manière de nouveaux noms d'objets que les enfants ont journalièrement sous les yeux, on apprendra ainsi aux élèves à former un très grand nombre de petites phrases pratiques.

Il faut remarquer ici que ces leçons ne sont pas régulières, mais occasionnelles et préparatoires à la lecture.

Quand les élèves peuvent dire quelques phrases en anglais, et sont capables de les bien prononcer, il faut leur faire lire ces phrases en suivant la "méthode de lecture au moyen de phrases" (Sentence Method), méthode tant recommandée, et qui a été pratiquée avec succès depuis plusieurs années. Et je ferai remarquer ici, que dans cette méthode ainsi que dans celle que je viens d'exposer, nous suivons la même marche que nous retrouvons dans les méthodes modernes : *nous enseignons d'après la méthode naturelle*.

D'après ces humbles remarques, je crois que la méthode que je préconise est la meilleure que nous puissions suivre, si nous voulons arriver le plus tôt possible à des résultats satisfaisants dans l'enseignement de l'anglais.

J'ai suivi avec attention les *Leçons d'Anglais* exposées par M. Ahern dans l'*Enseignement primaire*, le journal pédagogique de Québec ; ce qui m'a beaucoup aidé dans la tâche difficile de l'enseignement de l'anglais. Je viens de mentionner l'*Enseignement primaire* ; ce journal bi-mensuel qui donne tant d'informations aux instituteurs mérite l'encouragement du corps enseignant de ce comté, et c'est parce que je le crois, pour nous, le meilleur journal d'éducation que je connaisse, que je vous le recommande.

Merci, M. le président, mesdames et messieurs, pour la bienveillante attention que vous avez voulu me porter.

### Coût des écoles dans le Dominion

M. George Johnson, statisticien du Dominion, a fait récemment un travail très intéressant sur le coût de l'instruction publique dans les différentes provinces.

Il a recueilli les données dans les rapports de 1888 à 1893. Les chiffres démontrent que Manitoba dépense proportionnellement plus pour l'éducation, c'est-à-dire pour les écoles publiques, que toutes les autres provinces du Dominion.

En faisant la comparaison entre les années 1888 et 1893, on voit que, dans la province d'Ontario, les dépenses pour les fins éducationnelles sont restées stationnaires, c'est-à-dire \$1.87 par tête sur la population.

Dans la province de Québec, pendant la même période, elles se sont augmentées de \$0.81c. à \$0.87c. A la Nouvelle-Ecosse, elles sont tombées de \$1.51 à \$1.45. Dans le Nouveau-Brunswick, les dépenses scolaires ont été en 1888 de \$1.28 par tête, et en 1893 de \$1.31. Dans l'Île du Prince-Edouard, elles se sont élevées de \$1.36 à \$1.40; et au Manitoba, de \$1.57 à \$2.02. Dans la Colombie Anglaise, pendant la même période, elles ont augmentées de \$1.40 à \$1.87.

En prenant une moyenne de toutes les provinces du Dominion, on voit que le peuple paye pour les fins scolaires \$1.56 par tête sur sa population, et une augmentation de 6 centins par tête depuis 1888. Il appert aussi, toujours d'après les statistiques, que la province d'Ontario dépense sept par cent de son revenu en octroi gouvernemental pour les écoles; Québec 4 pour cent, la Nouvelle-Ecosse 23 pour cent, le Nouveau-Brunswick 23 pour cent, et Manitoba 17 pour cent, tandis que l'Île du Prince-Edouard dépense 54 pour cent en octrois scolaires, c'est-à-dire un peu plus de la moitié de son revenu.

Le même statisticien a aussi établi une comparaison des dépenses encourues par les

gouvernements et le peuple pour les fins éducationnelles. Ainsi, il trouve que dans la province d'Ontario 93 pour cent des dépenses scolaires sont payées par le peuple et 7 pour cent par le gouvernement. A Québec, la proportion est de 87 par le peuple et 13 par le gouvernement. Dans la Nouvelle-Ecosse, le peuple paye 76 pour cent et le gouvernement 24. Dans le Nouveau-Brunswick, la proportion est de 60 et 40. Les contribuables de Manitoba ne paient que 21 pour cent des dépenses scolaires et le gouvernement paye le reste, c'est-à-dire 79 pour cent. Les habitants de l'Île du Prince-Edouard se trouvent à peu près dans la même position; ils paient 23 pour cent et le gouvernement 77. (Au public de se prononcer sur la situation.)

J.-B. CLOUTIER.

### F.-X. TOUSSAINT

Nous avons la douleur d'annoncer aux lecteurs de *l'Enseignement primaire* la mort du doyen des instituteurs du pays, arrivée à Québec le 2 du courant. M. Toussaint est décédé à l'âge avancé de 75 ans.

M. Toussaint a été, jusqu'à l'année dernière, professeur de mathématiques et de géographie à l'École normale Laval, poste qu'il occupait depuis la fondation de cette institution. Il y a deux ans, le regretté défunt célébrait, en compagnie de son vénéré confrère M. N. Lacasse, ses noces d'or d'enseignement. Cette belle fête est encore présente à la mémoire de ceux qui eurent le bonheur d'y prendre part.

M. Toussaint ne fut pas seulement un excellent professeur, c'était, de plus, un catholique sincère et un patriote fier de sa province et de sa nationalité.

Au nom des anciens élèves de l'École normale Laval, que l'on nous permette de déposer sur la tombe de celui que Dieu vient

de rappeler à lui, une humble fleur : la fleur du bon souvenir, de l'amitié et de la reconnaissance.

Voici quelques détails biographiques sur la vie de feu M. Toussaint.

“M. F.-X. Toussaint est né le 1er mars 1821 à Saint-Jean de l'Île-d'Orléans.

Il reçut ses premières notions de grammaire à l'école du village qui était alors dirigée par un Français nommé Descombes. Cet instituteur, dont les connaissances en grammaire et en arithmétique étaient fort limitées, avait déserté d'un navire anglais, mouillé dans la rade de Québec, et était allé se fixer à Saint-Jean.

M. Toussaint entra au Petit Séminaire de Québec à l'âge de 13 ans, dans la *trentesixième classe*, comme on l'appelait dans le temps, et il eut pour son premier professeur feu M. l'abbé Baillargé. Il sortit du séminaire après avoir fait tout son cours classique, excepté la dernière année de philosophie. Parmi ses compagnons de classe qui vivent encore, M. Toussaint compte l'honorable juge Casault, le protonotaire Burroughs, M. l'abbé E. Hallé, ancien curé de Sainte-Marguerite, et l'honorable Praxède Larue, conseiller législatif.

A sa sortie du séminaire, il se rendit à la Nouvelle-Orléans, Louisiane, pour étudier le génie civil, et il y passa l'année 1842 ; mais il fut obligé de quitter cette ville à cause de la fièvre jaune et de revenir au pays. A son retour il manifesta le désir d'étudier la médecine, mais comme son père n'aimait pas cette profession, il ne persista pas dans son projet. Que faire alors ?

Il prit le parti le plus sage, celui d'aller consulter M. l'abbé Holmes, professeur au séminaire de Québec. Celui-ci lui dit : Entre dans l'enseignement, c'est ce que tu as de mieux à faire. Et M. Toussaint se fit maître d'école ; il enseigna 5 ans à Saint-Jean de l'Île, 4 ans à Saint-Laurent et fonda ensuite l'école commerciale de Saint-Michel.

Les nombreux instituteurs qu'il forma pendant les 5 ans qu'il enseigna dans cette maison lui ont valu l'honneur d'être nommé en 1857 vice-principal et professeur à l'École normale Laval, poste qu'il n'a cessé d'occu-

per depuis cette époque, avec un zèle et un dévouement admirables jusqu'à 1894.

M. Toussaint est l'auteur des ouvrages suivants : *Arithmétique, Histoire du Canada et Géographie.*”

## PARTIE PRATIQUE

### Langue française

#### Grammaire et orthographe

#### DICTÉE

#### L'ENFANT AU VILLAGE

Les *marmots* du village, dès qu'ils peuvent marcher, passent leurs journées au dehors. La *toilette* ne les *gène* pas, ceux-là ! Ni bretelles, ni *corsets*, ni bottines. Une chemise de grosse toile, un pantalon *rapiécé*, un *cotillon* troué, voilà le fond de leur *garde-robe* de tous les jours. Tête *nue* ou coiffés d'un mauvais chapeau de paille, pieds *nus* ou chaussés de souliers, ils prennent leur envolée dès le matin. Ce sont des *vagabondages* sans fin sur le *pas* des portes ou dans les fossés des chemins. Tout leur sert d'amusement, et ils ne sont pas difficiles sur le choix des *jouets*. Toutes les bêtes des champs sont pour eux des compagnons de *jeux* ; la campagne entière leur sert de salle de récréation.

#### EXPLICATIONS

*Marmots* : se dit familièrement des enfants ;—peut-être *marmotter*, parler confusément, est-il dérivé de ce mot ; parler indistinctement comme un enfant, un marmot :—*marmotter*, *maronner*, doivent être des corruptions du même mot. = *Toilette* : un diminutif de petite toile, est arrivé à désigner tout ce qui sert au vêtement ; plus encore : le meuble qui renferme tout ce qui est nécessaire pour procéder à son ajustement. = *Gêne* : répéter la règle relative à cette accentuation accidentelle. = *Corset* : de *cors*, l'ancienne forme, qui est devenue *corps* ; le corsage, le vêtement baleiné, serré par des lacets, qui maintient, ou plutôt comprime le haut du

corps. = *Tête nue, pieds nus* : comment s'écrirait l'adjectif placé avant le nom ? rappeler la règle, donner plusieurs exemples. = *Des vagabondages* : des promenades, des courses sans but, et, bien souvent, faut-il le dire, sans but avouable. = *Le pas* : pour le seuil, la pierre qui forme la base de la porte, et, par extension, le devant de la maison. = *Jouets, jeux* : ces deux mots sont assez souvent confondus ; un *jouet* est un objet avec lequel les enfants jouent ; le *jeu*, un amusement soumis à certaines règles, dans lequel ils emploient souvent des *jouets* : la *balle* peut être un *jouet*, la *paume* est un *jeu*.

## EXERCICES

Relever et analyser cinq noms, cinq adjectifs, cinq verbes. = Citer trois noms terminés, comme *choix*, par un *x*. = Donner les dérivés en *age* de vingt verbes en *er* (*plier, coller, fixer, tirer, etc.*) ; — des diminutifs en *illon*, comme *cotillon (barbillon, grapillon, etc.)* = Trouver deux mots de la même famille que : *village, journée, tête, chemin, champ*. = Conjuguer aux temps simples *prendre* et les composés : *apprendre, comprendre, surprendre, reprendre, entreprendre, etc.*

*Invention et rédaction*

## I

L'élève complétera chacune des petites phrases ci-dessous à l'aide du mot convenable choisi dans la liste A.

A. — *Fragile — fertile — poissonneuse — savante — légère — tranchant — fidèle — patient — immense — superbe.*

*Phrases.* — Le chien est... — La maîtresse est... — Le verre est... — Le bœuf est... — La plume est... — Le jardin est... — La mer est... — Le sabre est... — La rivière est... — Le paon est...

## II

Copier et compléter les phrases suivantes :  
Le besoin de boire se nomme (*la soif*). —  
Le besoin de manger s'appelle la ... — Le besoin de dormir se nomme le... — Le roi des animaux désigne le... — Le vendeur de farine désigne le... — Le ... ou le gardien du troupeau. — L' ... s'appelle parfois le cour-

sier à longues oreilles. — Une petite maison couverte de chaume est une... — L'habitation des abeilles est une... — Une montagne qui vomit du feu est un...

## III

## LETTRES

1<sup>o</sup> Lettre de remerciements adressée à un parrain qui, en récompense de vos efforts pendant l'année, vous a envoyé une montre pour vos étrennes.

Mon cher parrain,

J'ai reçu la jolie montre que vous avez eu la bonté de m'envoyer pour mes étrennes.

Je m'empresse de vous en témoigner ma reconnaissance et de vous dire tout le plaisir que j'en ai éprouvé. Il y avait bien longtemps que je désirais avoir un pareil bijou. Combien je vous sais gré d'avoir satisfait mon envie ! Aussi, je veux avoir le plus grand soin de ma montre : je ne la porterai ni en classe, ni à la récréation ; mais, les jours de congé, je serai fier de la montrer. Ce sera, mon cher parrain, un souvenir que je garderai précieusement et qui me rappellera toujours l'intérêt que vous me portez.

Papa et maman me chargent de vous présenter leurs meilleurs amitiés, et moi, mon cher parrain, je vous prie d'agréer, avec tous mes remerciements, l'assurance de mon respect et de ma profonde affection.

JEAN-JACQUES.

2<sup>o</sup> Paul écrit à un de ses amis pour lui expliquer la différence qui existe entre le pouvoir législatif, le pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire. Il indiquera par qui est exercé, dans la province de Québec, le pouvoir législatif, et comment le pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire sont organisés.

## DÉVELOPPEMENT

Mon cher Louis,

Les renseignements que tu me demandes étaient, pour moi, bien embarrassants, heureusement que mon oncle, le conseiller municipal, vient de me donner un livre qui contient tout ce que j'avais besoin de savoir.

L'organisation politique de notre province se compose de trois pouvoirs, le pouvoir exécutif, le pouvoir législatif et le pouvoir judiciaire. Le pouvoir législatif est chargé de la confection des lois. Il s'exerce par deux assemblées : l'Assemblée législative et le Conseil législatif.

Le pouvoir exécutif est chargé de porter les lois à la connaissance des citoyens et de veiller à leur exécution. C'est le lieutenant-gouverneur et les ministres qui ont le pouvoir exécutif, c'est-à-dire le pouvoir de faire exécuter les lois. Le pouvoir judiciaire est chargé de statuer sur les contestations qui peuvent s'élever à l'occasion de l'application

de la loi. Ce pouvoir rend des arrêts et des jugements qui sont obligatoires pour tous ceux qui en sont l'objet.

Le pouvoir judiciaire est exercé, dans chaque district, par les magistrats, juges et tribunaux de tous les degrés. Dans une prochaine lettre, je te ferai connaître, mon cher ami, quels sont les tribunaux civils et les tribunaux criminels, ainsi que les lieux où ils siègent, car maintenant je sais tout cela, grâce au *Manuel de Droit civique* qui vient d'être publié à Québec.

Reçois, mon cher Louis, l'assurance de ma sincère amitié.

JEAN-CHARLES.

## LANGUE ANGLAISE

### LEÇONS D'ANGLAIS D'APRÈS LA MÉTHODE NATURELLE PAR J. AHERN

(Tous droits réservés.)

#### DICTÉE ÉLÉMENTAIRE

When every one has finished with the beef the platter is removed and then the plates. After the platter and plates which have been used for beef have been taken off the table ; pudding, or pie, or jam, or cake, or fruit of some kind, etc., is put on the table. The pudding, pie, jam, cake or fruit which is put on the table after the meat is called dessert.

A little dessert is served to each person in succession.

Dessert is served on smaller plates than beef.

The plates on which dessert is served are called dessert plates.

We generally eat dessert, except in the case of certain fruits, with a spoon or fork.

After dessert a small cup of coffee is served to those who like it.

During dinner there is a jug of water on the table. The water is poured into the tumblers of those desiring it by the person who sits nearest to the water jug, or by a servant. When dinner is finished we all stand up. My father again says a prayer ; this time, grace after meat we answer and then leave the dining room.

*Dictez les questions suivantes, que les élèves trouvent eux-mêmes les réponses :*

1. When every one has finished with his beef what is done ? **R.** *When every one has finished with his beef the platter is removed and then the plates.*

2. After the platter and plates used for beef have been taken off the table, what is put on the table ? **R.** *After the platter and plates have been taken off, pudding, or pie, or jam, or cake, or fruit of some kind is put on the table.*

3. What is the pudding, or pie, or jam, or cake, or fruit which is put on the table called ? **R.** *The pudding, or pie, or jam, or cake, or fruit which is put on the table is called dessert.*

4. What is served to each person ? **R.** *A little dessert is served to each person.*

5. What kind of plates is dessert served on ? **R.** *It is served on smaller plates than beef.*

6. What are the plates on which dessert is served called ? **R.** *The plates on which dessert is served are called dessert plates.*

7. With what do you generally eat dessert ? **R.** *We generally eat dessert with a spoon or fork.*

8. What is served after dessert ? **R.** *After dessert a small cup of coffee is served to those who like it.*

10. Is there any water on the table during dinner ? **R.** *During dinner there is a jug of water on the table.*

11. By whom is the water poured into the tumblers of those desiring it? **R.** *The water is poured into the tumblers of those desiring it by the person who is seated nearest to the water jug or by a servant.*
12. When dinner is over what do you all do? **R.** *When dinner is over we all stand up.*
13. What does your father say? **R.** *My father says a prayer, grace after meat.*
14. Who answers after your father has said grace after meat? **R.** *After my father has said grace after meat we answer.*
15. After grace is said what do you do? **R.** *After grace is said we leave the dining room.*

## DICTÉE MODÈLE

Seven years afterwards, he was befriended by Isabella, Queen of Spain; and, on the 3rd of August, 1492, Columbus set sail from Spain with three small ships, on the great voyage which ended in the discovery of America.

He wanted to find out a new way to India. He believed that the world was round, though few people knew it at that time. Columbus was not aware that there was such a country as America. He thought that if he sailed on and on, always keeping to the west, he would at last come to India.

Look at the map of the World, and you will see that, if there had been no such country as America, he would have been right. At that time, no one in Europe knew anything about America. So Columbus sailed into what was then an unknown sea. Many thought that he would never come back. On and on he went with his ships, not knowing where he was going!

Trouvez des expressions équivalentes pour les mots en italiques. Par expressions équivalentes nous entendons des expressions qui pourraient être mises à la place des mots en italiques sans que le sens des phrases en fût altéré.

Afterwards, later.—Queen, sovereign.—Set sail, sailed.—Ships, vessels.—Ended, terminated.—Wanted, wished.—Find out, discover.—Believed, thought.—Round, spherical.—Knew, were aware of.—Time, period.—Was not aware, did not know.—Thought, believed.—Always, constantly.—At last, finally.—Come to, reach.—Look at, examine.—See, notice.—No one, nobody.—Unknown, unexplored.—Come back, return.—Went, sailed.

## MATHÉMATIQUES

## ARITHMÉTIQUE

(Tous droits réservés)

1° Neuf pommes et neuf pommes font combien? 18. Combien y a-t-il de fois 9 pommes dans 9 pommes et 9 pommes? Il y a deux fois 9 pommes; deux fois 9 font combien? ::::: = 18. Neuf fois 2.  $\begin{matrix} \vdots \\ \vdots \\ \vdots \\ \vdots \end{matrix}$  = 18.

2° Combien de pieds dans une verge? 3 pds. Combien de pieds dans la moitié d'une verge?  $1\frac{1}{2}$ . Combien de verges dans une perche?  $5\frac{1}{2}$ . Combien de pieds dans 5 verges? 15. Combien de pieds dans  $5\frac{1}{2}$  verges?  $16\frac{1}{2}$ .

3° N'ayant pas assez d'argent chez moi, j'emprunte \$654 à Edouard. Je puis alors acquitter les dettes suivantes: \$318, \$456, \$875 et il me reste encore \$132. Combien avais-je avant d'emprunter à Edouard?

Ce que j'ai payé, plus ce qui me reste, égale ce que j'avais APRÈS avoir emprunté.

$$318 + 456 + 875 + 132 = \$1781.$$

$$\$1781 - \$654 \text{ emprunté} = \$1127 \text{ ce que j'avais avant.}$$

4° Deux pièces de drap de même qualité coûtent, l'une \$180, l'autre \$96; la 1ère a 21 verges de plus de longueur que la 2ème. On demande quelle est la longueur de chaque pièce?

*Solution :*

$$\begin{aligned} \$180 - \$96 &= \$84 \text{ le prix de 21 verges} \\ 84 \div 21 &= 4 \text{ le prix d'une verge} \\ \$180 \div \$4 &= 45 \text{ verges dans la 1ère pièce} \\ 96 \div \$4 &= 24 \text{ verges dans la 2ème pièce.} \end{aligned}$$

## FRACTIONS

## Deuxième partie

Quel est le  $\frac{1}{4}$  d'une pomme ?  $\frac{1}{4}$  de pomme. Quel est le  $\frac{1}{4}$  de 2 pommes ? 2 fois le  $\frac{1}{4}$  d'une pomme ou  $\frac{2}{4}$  de pomme ou la  $\frac{1}{2}$  d'une pomme.

Quel est le  $\frac{1}{4}$  de 3 pommes ? 3 fois le  $\frac{1}{4}$  d'une pomme ou  $\frac{3}{4}$  de pomme.

Quel est le  $\frac{1}{4}$  de 4 pommes ? 4 fois le  $\frac{1}{4}$  d'une pomme ou  $\frac{4}{4}$  de pomme ou une pomme.

Quel est le  $\frac{1}{4}$  de 5 pommes ? 5 fois le  $\frac{1}{4}$  d'une pomme ou  $\frac{5}{4}$  de pomme ou  $1\frac{1}{4}$  pomme. Etc., etc.

Quel est le  $\frac{1}{4}$  de 1 ?  $\frac{1}{4}$ .—De 2 ?  $\frac{2}{4}$ .—De 3 ?  $\frac{3}{4}$ .—De 4 ?  $\frac{4}{4}$  ou 1.—De 5 ?  $\frac{5}{4}$  ou  $1\frac{1}{4}$ . Etc.

Quel est le  $\frac{1}{3}$  de 2 ?  $\frac{2}{3}$ .—De 7 ?  $\frac{7}{3}$  ou  $2\frac{1}{3}$ .—De 11 ?  $\frac{11}{3}$  ou  $3\frac{2}{3}$ .

Quel est le  $\frac{1}{3}$  de 12 ?  $\frac{12}{3}$ .

Quels sont les  $\frac{2}{3}$  de 12 ? Si le  $\frac{1}{3}$  de 12 =  $\frac{12}{3}$ , les  $\frac{2}{3}$  de 12 = 2 fois  $\frac{12}{3}$  =  $\frac{24}{3}$ .

Quel est le  $\frac{1}{5}$  de 15 ?  $\frac{15}{5}$ .

Quels sont les  $\frac{2}{5}$  de 15 ? 2 fois  $\frac{15}{5}$  =  $\frac{30}{5}$ .

Quel est le  $\frac{1}{6}$  de 11 ?  $\frac{11}{6}$ .

Quels sont les  $\frac{5}{6}$  de 11 ? 5 fois  $\frac{11}{6}$  =  $\frac{55}{6}$ .

Etc., etc.

## PERCENTAGE

5° Huit pour cent des hommes d'un régiment furent tués sur le champ de bataille et 25% de ceux qui restaient moururent à l'hôpital. L'effectif du régiment était alors de 621 ; quel était l'effectif du régiment avant la bataille ?

*Solution :*

$$100 - 8\% = 92$$

$$92 - 25\% \text{ de } 92 = 92 - 23 = 69\%$$

$$69\% = 621$$

$$1\% = \frac{621}{69}$$

$$100\% = \frac{621 \times 100}{69} = 900. \text{—Rép.}$$

Une quantité de sucre achetée pour \$150 fut vendue pour \$167.50 ; quel a été le gain pour cent ?

*Solution :*

$$\$167.50 - \$150 = \$17.50 \text{ le gain sur } \$150$$

$$\$17.50 \div \$150 = .11\frac{2}{3} \text{ gain sur } \$1. \text{—Rép.}$$

## ALGÈBRE

## INTRODUCTION

Ces exercices sont gradués de manière à servir de trait d'union entre l'arithmétique et l'algèbre.

## Septième série de problèmes

2° Si aux  $\frac{2}{3}$  de l'âge de A on ajoute 8 ans, la somme sera égale aux  $\frac{5}{6}$  de son âge, augmentés de 3 ans ; quel est son âge ?

*Solution :*

Soit  $x$  l'âge de A ;  
Alors  $\frac{2}{3}x + 8 = \frac{5}{6}x + 3$ .

Multipliant par 6 pour faire disparaître les dénominateurs on a :

$$4x + 48 = 5x + 18$$

Retranchant  $4x$  des deux membres on a :

$$4x - 4x + 48 = 5x - 4x + 18$$

C'est-à-dire  $48 = x + 18$

Retranchant 18 des deux membres on a :

$$48 - 18 = x + 18 - 18$$

C'est-à-dire  $30 = x$ . — Rép. 30 ans.

2° Si aux  $\frac{3}{5}$  de l'âge de B on ajoute 11 ans, la somme sera égale aux  $\frac{6}{7}$  de son âge, augmentés de 2 ans ; quel est son âge ? Rép. 35 ans.

3° Si à la hauteur d'un arbre on ajoute les  $\frac{5}{7}$  de la hauteur, et 45 pieds de plus, la somme sera égale à 3 fois la hauteur ; quelle est la hauteur de l'arbre ? Rép. 35 pds.

4° En trois jours une maison de banque a reçu \$6720 ; trouvez la recette journalière, sachant que chaque jour on a reçu le  $\frac{1}{4}$  de ce qu'on avait reçu la veille ? Rép. \$320, \$1280, \$5120.

5° L'argent de Marie plus les  $\frac{2}{3}$  de l'argent d'Alice, qui a \$18, est égal à l'argent de Joséphine et la somme de ce qu'elles ont est égale à  $3\frac{1}{4}$  fois l'argent de Marie. Combien ont-elles chacune ? Rép. M. \$24. J. \$36.

6° La différence entre la cinquième et la septième partie d'un certain nombre est 6, quel est le nombre ? Rép. 105.

7° Si de la moitié d'un certain nombre on soustrait 10 la différence sera égale aux  $\frac{2}{3}$  du nombre ; quel est le nombre ? Rép. 100.

J. AHERN.

## TENUE DE LIVRES

(Droits réservés)

**Grand-Livre.**—Le Grand-Livre est le livre qui contient les comptes : le grand-livre de la première série d'opérations, contient quatre comptes.

2e SÉRIE D'OPÉRATIONS COMMERCIALES.—*Brouillard.*—*Grand-Livre.*—*Balance de vérification*, comme dans la série précédente.

QUATRE COMPTES : Le Propriétaire, — Caisse, — Marchandises et Frais Généraux ou Dépense.

QUÉBEC, 12 MARS 18...—Commencé mon commerce avec espèces, \$1200.—**13.** Acheté de E. Forgues, au comptant, 175 barils fleur à \$5, \$875 ; 300 minots avoine à \$0.50, \$150.—**14.** Payé pour 1 corde de bois de chauffage pour bureau, \$3.75.—**15.** Vendu à J. Morin, au comptant, 100 barils fleur à \$5.50, \$550 ; 150 minots avoine à \$0.60, \$90.—**16.** Vendu à G. Vincent, au comptant, 40 barils fleur à \$5.50, \$220.—**17.** Acheté de Art. Faber, au comptant, 1000 minots blé à \$0.60, \$600.—**19.** Vendu à R. Louis, au comptant, 800 minots blé à \$0.65, \$520 ; 35 barils fleur à \$5.50, \$192.50.—**20.** Vendu à E. Thomas, au comptant, 100 minots blé à \$0.60, \$60 ; 150 minots blé à \$0.65, \$97.50.—**21.** Payé salaire du garçon messenger pour la semaine finissant le 17, \$3.—**21.** Acheté de Th. Richard, au comptant, 50 minots d'avoine à \$0.55, \$27.50 ; 1250 minots blé à \$0.70, \$875.—**22.** Vendu à P. Joseph, au comptant, 100 minots blé à \$0.60, \$60.—**23.** Vendu à Geo. Ross, au comptant, 500 minots blé à \$0.72, \$360.—**24.** Vendu à V. Nolin, au comptant, 800 minots blé à \$0.72, \$576.

Faites une série de questions analogues à celles qui se trouvent sur la page 117 de "L'Enseignement primaire."

Le Capital actuel est \$1391.75.

## POESIE

## LA SOURICIÈRE

Pourquoi, dans ce vilain logis  
Que tu destines aux souris,  
Mets-tu de la blanche farine ?  
Ce n'est pas la peine, vraiment,  
De les régaler, j'imagine."  
—Mon enfant, la souris est fine,  
Mais très gourmande...heureusement !  
Et pour qu'elle risque une sottise,  
Pour l'attirer jusqu'aux anneaux,  
Je compte sur sa gourmandise :  
On n'est pris que par ses défauts."

SOPHIE HUE.

## EXERCICE

Traduire en prose la poésie qui précède :

"Un enfant demandait à sa mère : Pourquoi dans cette vilaine maison, faites pour les souris, mets-tu de la farine bien blanche ? Ce n'est pas la peine de les régaler si bien.—La souris est très fine, dit la mère, mais fort gourmande, et je compte sur sa gourmandise pour l'attirer jusqu'aux anneaux. Ce sont nos défauts qui nous font prendre."

## Question à méditer

Pour garder un prisonnier en prison pendant un an, l'Etat doit payer \$91 ; pour un condamné au pénitencier, \$187 ; mais pour tenir un petit garçon pauvre à l'école, il ne faut payer que \$8.50. Les neuf dixièmes des condamnés au pénitencier sont des illettrés. Est-ce qu'il ne serait pas plus avantageux pour la société de payer pour faire instruire les enfants pauvres que de payer plus tard leur pension au pénitencier ? Si tous les enfants vicieux étaient envoyés de bonne heure à l'école de réforme, les pénitenciers ne seraient plus d'aucune utilité.

Que les gouvernements sachent combiner l'humanité à l'économie en cette matière.

J.-B. CLOUTIER.

## Bulletin des sommaires

LA REVUE CANADIENNE, *numéro de décembre 1895*.—Sommaire : Homère, d'après le baron François Gérard, gravure frontispice. Etude sur cette œuvre et son auteur, Alphonse Leclaire.—A ma chère mère, poésie, Antonin France.—Les anciennes "Gildes" ou confréries de Sainte-Anne, Rév. P. Paul V. Charland, des frères prêcheurs, (Suite et fin).—Impressions de voyage (Suite et fin), Pamphile Lemay.—L'hôtel d'Angleterre, nouvelle, (Suite et fin), Lanoe Falconer ; traduit de l'anglais par Robert de Cerisy.—Chronique du mois, \*\*\*.

LA REVUE NATIONALE, *numéro de décembre 1895*.—Sommaire : La finance, théorie du dépôt, par M. Edmond J. Barbeau.—Les Sociétés de Bienfaisance, (1ère partie), par M. L. G. Robillard.—Le port de Montréal, par M. J. Germano.—La Reine bicyclette, fantaisie, par M. Camille Derouet.—Une tragédie sous les tropiques (souvenir de Panama), par M. Léon Famelart.—Course de taureaux, par M. Chs des Ecorres.—Violetta, nouvelle, par M. Alexandre Girard.—Le vieux Château Ramesay (1ère partie), par M. A. N. Montpetit.—Les femmes dans la politique, par M. Gabriel Marchand.—Souvenirs d'Afrique, combat de Chellala, par un ancien légionnaire.—Au monument National, par M. L. I. Boivin, président du Conseil des Arts et Manufactures de la province de Québec.—Chronique de l'étranger, par M. J. D. Chartrand.—Duo, pour violon seul, sans accompagnement, par M. Oscar Martel.—Modes et Monde, par Françoise.

La dernière livraison du NATURALISTE CANADIEN, de Chicoutimi, et le numéro de décembre du BULLETIN DES RECHERCHES HISTORIQUES, de Lévis, sont, comme à l'ordinaire, très bien faits et instructifs au plus haut degré.

## ACTES OFFICIELS

## DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-COUVERNEUR, le 22 novembre dernier (1895), de nommer M. Michael Woodlock, commissaire d'écoles pour la municipalité de Sainte-Catherine, comté de Portneuf, en remplacement de M. François Beaumont, dont le terme d'office est expiré.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, le 4 décembre dernier (1895), de nommer M. Thomas Stewart, commissaire d'écoles de la municipalité de Howick, comté de Châteauquay, en remplacement de M. Mathew Orr, senior.

## AVIS

Messieurs les libraires et les marchands qui vendent mes livres devront à l'avenir s'adresser à M. C. Darveau, imprimeur dans la Côte Lamontagne, pour s'en procurer. Je l'ai chargé de la vente de tous mes ouvrages et de la perception de l'argent.

J.-B. CLOUTIER.

### Leçons d'Anglais d'après la Méthode Naturelle

60 leçons avec un appendice contenant les principes généraux de la prononciation et des remarques sur les défauts les plus communs, par J. Ahern, professeur d'anglais à l'Ecole normale Laval.

On peut se procurer cet ouvrage chez les principaux libraires, ou en s'adressant à J. AHERN, Ecole normale Laval. Prix 50 cts.

## LIVRES CLASSIQUES,

## FOURNITURES D'ÉCOLES,

## Objets de Piété, Etc., Etc.

Nous espérons que, pendant la prochaine année scolaire vous voudrez bien continuer d'encourager notre établissement. Notre fonds, nous osons le dire, est des plus complets : il comprend en particulier :—

Ouvrages sur l'éducation et l'instruction ;

Livres de classe ;

Livres de prières ; le tout dans les deux langues ;

Fournitures d'écoles ;

Objets de piété en usage dans les séminaires, les collèges, les couvents, les écoles de la Puissance.

Nous vous prions de nous transmettre vos commandes de bonne heure, afin que nous puissions les remplir avant la réouverture des classes, de manière à ne vous causer aucun retard.

Nous nous chargerons aussi de vous procurer tout ouvrage qui ne se trouverait pas dans notre catalogue, à condition que vous nous en informiez à temps.

Soyez assurés que nous donnerons à vos commandes la plus stricte attention.

Encore une fois, nous espérons que vous continuerez à nous favoriser de votre patronage.

Nous avons l'honneur

de nous souscrire.

Vos très dévoués serviteurs,

**D. & J. SADLIER & Cie,**

*Editeurs catholiques classiques et papetiers,*

MONTREAL, RUE NOTRE-DAME, 1669.

VIENT DE PARAÎTRE

# “ MANUEL DE DROIT CIVIQUE ”

NOTRE CONSTITUTION ET NOS INSTITUTIONS

PAR

## C. J. MAGNAN

Professeur à l'École Normale Laval.

*Ouvrage approuvé par S. G. l'Archevêque de Cyrène et par l'honorable Procureur-Général de la Province de Québec.*

PRIX :—EN DÉTAIL, 60 cts. l'unité (envoi franco : 65 cts.); EN GROS 50 cts. En vente chez Filteau H.-V., Québec. Pour achats en gros, s'adresser à l'auditeur, École normale Laval.

MAISON FONDÉE  
EN 1865.

### G. - A. LAFRANCE

MAISON FONDÉE  
EN 1865.

—● RELIEUR ●—

A mon établissement nous exécutons toutes sortes d'ouvrages concernant la RELIURE, le RÉGLAGE et la FABRICATION DE LIVRES BLANCS, et cartes montées sur toile et vernis. Nous nous occupons spécialement de la reliure à *tranche dorée* et de celle à *tranche rouge sous or*.

Les livres destinés aux *bibliothèques paroissiales* sont reliés à des conditions spéciales.

**G. - A. LAFRANCE, Relieur,**

Téléphone 305.

109, COTE LAMONTAGNE, QUÉBEC.

## P. GAUVREAU

LIBRAIRE

122 — PIED DE LA COTE LAMONTAGNE — 122  
BASSE-VILLE, QUÉBEC.

*Grand assortiment de Cartes Géographiques.—Livres de prix.—Livres classiques, etc., etc., etc.*

**Rôle de cotisation—Rôle d'évaluation—Rôle de perception—Livre de Caisse pour municipalité.**

Imprimé par L.-J. DEMERS & FRÈRE, No. 30, rue de la Fabrique, Québec.